



“ Se souvenir
est un devoir sacré ”

JANVIER 2019

SOMMAIRE

- 2 Editorial
- 2 à 4 Vie de l'association
- 5 à 6 Le relais de la victoire
- 7 Nouvelles brèves
- 8 à 10 Après les épreuves, ...
la gratitude nationale
et le souvenir
- 10 à 14 Un difficile retour
à la vie ordinaire.
- 14 à 15 Un terrible bilan
- 15 L'apothéose



Crédit photo : P. Quezin

Les enfants de Suippes ont amené la Flamme à Navarin



Le Général Xavier Gouraud,

*Président de l'Association du Souvenir aux Morts
des Armées de Champagne - Navarin,*

Le Colonel Norbert Méry,

*Président de la Fondation du Monument aux Morts
des Armées de Champagne et Ossuaire de Navarin,*

et les membres des conseils d'administration de l'ASMAC et de la Fondation

vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

Ils seront heureux de vous rencontrer lors de la cérémonie annuelle du souvenir qui aura lieu :

**LE DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2019,
DEVANT LE MONUMENT DE NAVARIN.**

**ASSOCIATION DU SOUVENIR
AUX MORTS DES ARMÉES DE CHAMPAGNE-
NAVARIN**

Siège social et correspondance :
4 rue des Condamines
78000 VERSAILLES



**FONDATION DU MONUMENT AUX MORTS
DES ARMÉES DE CHAMPAGNE ET OSSUAIRE
DE NAVARIN**

Siège social : 38 rue Boileau 75016 PARIS
Correspondance : 10 rue de l'Eglise –
51510 THIBIE

VIE DE L'ASSOCIATION

EDITORIAL

Le centenaire de la 1^{ère} Guerre Mondiale a été commémoré, partout et par tous, pendant plus de 4 ans, avec un point d'orgue pour ce 11 novembre. L'ASMAC-Navarin a participé à cet hommage national avec, en 2018, une cérémonie à Navarin le 23 septembre, et le Relais de la Victoire qui s'est achevé le 11 novembre.

Je remercie tous ceux qui ont contribué au succès de cette cérémonie, en particulier les chefs de corps qui se sont portés volontaires pour venir honorer les morts de leurs régiments, et l'autorité militaire qui a favorisé et organisé cette large participation.

Et je remercie les maires qui se sont engagés dans le Relais de la Victoire et ceux qui les ont aidés à organiser concrètement ces manifestations du souvenir.

Vous découvrirez plus loin les comptes-rendus de la cérémonie du 23 septembre et du Relais.

Que retenir de ce centenaire ?

Nous nous sommes « *souvenus* »..., et pour les plus jeunes, nous avons « *découvert* »... l'héroïsme des combattants, l'horreur de la guerre, les souffrances qu'elle a engendrées ; et, dans une société qui a radicalement changé en un siècle, nous ne comprenons pas que des nations civilisées en soient venues à un tel excès, qu'elles aient tant demandé à leurs enfants. Mais nous avons aussi pris conscience que les Français d'il y a un siècle « *ont fait face* ».

Alors la question qui nous est posée aujourd'hui à nous tous collectivement et à chacun individuellement, est moins « comment ont-ils pu faire face ? » - c'est de l'Histoire qu'on peut lire dans son fauteuil, paisiblement, dans cette paix qu'ils nous ont donnée... mais « comment ferions-nous face ? Comment ferai-je face ? ».

Et une autre question suit aussitôt : « Comment prévenir le retour d'une telle situation de guerre ? » La réponse est, pour une part, politique et de la responsabilité de nos représentants ; mais cette question est aussi personnelle : « Pour bâtir cette paix plus fragile que jamais, comment puis-je renforcer la solidarité, concourir au bien commun, dans notre société française, dans notre espace européen, dans le monde ? » - Pour répondre, il faut sortir de nos fauteuils !

Le Général (2S) Xavier GOURAUD

L'ANNÉE DU CENTENAIRE

Le 23 septembre 2018, cérémonie de la commémoration du « centenaire de l'offensive du 26 septembre 1918 »

Les détachements militaires sont arrivés de bonne heure, pour visiter le monument et prendre conscience de la présence de ces quelque 10 000 soldats qui y reposent. Puis, face au public qui arrive en nombre, ils s'alignent gravement, fantassins des 132^e et 51^e Régiments d'Infanterie, du 1^{er} Bataillon de Chasseurs, chasseurs du 501^e Régiment de Chars de Combat, aviateurs de la Base Aérienne 113. A côté, les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Suippes complètent le dispositif d'honneur tandis que les porte-drapeaux et l'Union Musicale de Suippes s'adossent au monument.

À 9h45, les représentants des ambassades des Etats-Unis et de Pologne, une délégation de Hardheim, ville allemande jumelée à Suippes, rejoint les nombreux maires et officiels au 1^{er} rang du public. Les représentants du Préfet et du Général Délégué Militaire Départemental, les parlementaires, le président du Conseil



Les emblèmes du 132^{ème} Régiment d'Infanterie
et du 1^{er} Bataillon de Chasseurs.

Crédit photo : M.PRIK



Remise de décorations par le Général de MEDLEGE.

Le général Xavier GOURAUD, président de l'ASMAC, puis Monsieur le Sous-Préfet Denis GAUDIN, secrétaire général de la préfecture, donnent dans leurs discours le sens de cette cérémonie.

Le général fait un bref historique de l'offensive du 26 septembre 1918, insistant sur les faits d'armes glorieux des régiments et détachements présents sur les rangs, qui, tous, se sont illustrés à proximité de Navarin. Ils ont ainsi mérité de voir « **Tahure** » inscrit sur le drapeau du 51^e RI et « **Champagne 1918** » sur l'étendard du 501^e RCC. Et il rappelle l'engagement des Chasseurs Polonais et des divisions américaines, venus nous prêter main forte.

Il rappelle alors le sens de cette Flamme, qui va parcourir le nord de la Marne et les Ardennes jusqu'au 11 novembre : elle nous invite au souvenir des combattants de 14-18 et de toute la génération qui a tenu ferme pendant ces quatre années de guerre, et elle nous engage à œuvrer pour le bien commun en conservant la mémoire de nos anciens.



Allocution du Sous-Préfet Denis GAUDIN.

Le Sous-Préfet invite tous les présents à honorer la mémoire de tous ceux « qui ont fait ici le sacrifice de leur jeunesse et de leur existence, pour que vive la France pour une certaine idée de la Liberté ». Au soldat inconnu français qui repose sous l'Arc de Triomphe, il associe « le soldat inconnu américain qui repose au cimetière d'Arlington et qui, comme chacun sait, a été choisi à Châlons-sur-Marne ».

Il rend « hommage à ce grand pays ami avec qui nous avons connu nombre de faits historiques et héroïques, ensemble, de part et d'autre de l'Océan Atlantique ». Ayant rappelé l'héroïsme et les souffrances qui ont marqué « ce terrain martyrisé », il invite l'assistance à « promouvoir le devoir de mémoire. La connaissance des faits, des causes et des conséquences doit nécessairement amener à la réflexion. La distance

dans le temps doit, non pas la diluer, mais lui permettre, au contraire, de se déployer sereinement et précisément. Et cette réflexion doit nous amener à une action, collective ou individuelle, internationale aussi, pour la Paix et la Fraternité ».

Des gerbes au nom du préfet, du général Délégué Militaire Départemental, des Ambassadeurs des Etats-Unis et de Pologne, et de l'ASMAC sont alors déposées devant la Flamme, au pied du monument.

Première étape de l'offensive du 26 septembre 1918, la crête de Navarin devait être la 1^{ère} étape du Relais de la Victoire. La Flamme est donc confiée aux maires de Souain-Perthes-lès-Hurlus et de Massiges, villages de la ligne de front, d'où elle se diffusera, de commune en commune de la Marne aux Ardennes, jusqu'à la Meuse.



Présentation des gerbes aux autorités.

Le temps incertain impose de déplacer, à Sommepy-Tahure, la messe traditionnellement dite devant le monument. Le Père Denis Véjux, Vicaire Général, la célèbre dans l'église, relevée après la guerre à partir des ruines de l'autel et du porche ouest qui seuls subsistaient. Dans son homélie, revenant sur « les sacrifices..., les souffrances... et les destructions que la guerre a entraîné dans son sillage », il invite à « la prière (qui) jaillit spontanément du cœur du croyant comme le premier hommage à rendre aux victimes de la guerre et le plus précieux service de la paix et de la fraternité humaine. Mais la prière ne suffit pas ; elle engage à la réflexion et à l'action pour créer... les conditions d'une paix juste et durable qui n'est jamais acquise dans le monde des hommes ».



Crédit photo : M.PRIK

L'office religieux à Sommepy-Tahure.

Malgré les progrès accomplis, dit-il, « la victoire sur la guerre est loin d'être gagnée... C'est du dedans, c'est du cœur de l'homme pécheur que viennent les guerres... La seule grandeur à laquelle nous soyons appelés et qui serve la paix et la fraternité humaine s'exprime dans le service et le don de soi, dans une recherche inlassable du bien commun et d'un bonheur partagé entre tous ».

Il reste à rendre un hommage particulier aux quatre divisions d'infanterie américaines engagées au sein de la 4^e Armée : la 42^e « Rainbow Division » qui se maintint ferme sur la 2^{ème} ligne le 15 juillet 1918, les 2^e, 36^e et 93^e D.I. qui participèrent à l'offensive de septembre.

Cet hommage nous réunit au pied du monument du Blanc Mont, élevé par les Etats-Unis sur le lieu des combats de la 2^e DIUS qui enleva la position le 3 octobre 1918.

Le Général Xavier Gouraud rappelle les actions d'éclat de ces quatre divisions, engagées à nos côtés jusqu'au 15 octobre. Madame la 1^{ère} Secrétaire de l'ambassade américaine rappelle la fraternité d'armes et l'amitié qui lie indéfectiblement les Etats-Unis et la France.

Le vent souffle en rafale et malmène les drapeaux et leurs porte-drapeaux. C'est cependant dans le recueillement que deux gerbes sont déposées au nom de l'American Battle Monuments Commission (ABMC) et de l'ASMAC, la minute de silence étant précédée des sonneries aux morts et suivie des hymnes français et américains, joués par l'Union Musicale de Suippes, qui comme les autres années précédentes, a assuré avec brio la partie musicale de cette journée



Crédit photo : M.PRIK

Le Monument du Blanc Mont.

Le Général (2S) Xavier GOURAUD

LE « RELAIS DE LA VICTOIRE » : la Flamme de la Marne aux Ardennes.

Pour commémorer l'offensive victorieuse de la 4^{ème} Armée du 26 septembre au 11 novembre 1918, l'ASMAC, a voulu célébrer, dans la zone d'engagement de l'Armée du Général Henri Gouraud, la liberté enfin retrouvée des communes délivrées après quatre années d'occupation. Cette commémoration avait pour objectif de rappeler à chacun ce que furent ces années d'occupation, puis ces journées de liberté, ces moments de retrouvailles, d'espoir, de courage et de volonté pour la reconstruction de leurs villes et villages.

C'est l'histoire locale qui donne un sens concret au souvenir des sacrifices consentis pendant la guerre et des efforts déployés une fois la liberté retrouvée. Dans ce but, l'ASMAC a organisé un « Relais de la Victoire » afin de permettre à chaque commune de commémorer sa libération au fur et à mesure de la progression des troupes françaises et alliées.



Participation des enfants de JUNIVILLE (08) au relais de la Flamme.

Crédit photo : J.D. COUROT

Sur les 208 communes concernées par l'avance de la 4^{ème} Armée, 95 communes de la Marne et des Ardennes ont ainsi programmé, au rythme des combats, le passage de la Flamme de la Victoire auparavant allumée sur la tombe du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe.

Les nombreuses initiatives locales mises en œuvre par les communes à l'occasion de ce relais...

Ces communes ont voulu commémorer le centenaire de leur libération en impliquant pleinement la population, avec bien souvent la participation des familles de descendants de combattants tués ou ayant combattu sur place, dont certaines venues de toute la France et de l'étranger, invitées par les communes concernées... Beaucoup de localités, n'oubliant pas le côté pédagogique, ont fait intervenir dans les jours précédant leurs cérémonies des historiens « du cru » pour expliquer les événements de leur commune... et le symbole de la Flamme du Souvenir. *On peut ainsi affirmer que la dynamique mémorielle a été effective lors de ce relais, non seulement dans l'envie et la volonté de se souvenir, mais aussi de mieux connaître l'histoire locale pour se l'approprier, et pouvoir discerner parmi les aïeux de sa famille qui en a été acteur.*

Vu l'adhésion d'un nombre important de communes, il n'est pas envisageable, dans cet article, de relater toutes les initiatives prises pour célébrer dignement le passage du relais de la Flamme. Globalement, elles ont consisté en la réalisation de :

- **Reconstitutions** par les habitants, en costume et avec des engins ou matériels de l'époque, de scènes de vie sous l'occupation, rappels des destructions et dévastations, et de l'exode des derniers habitants avant l'entrée des troupes libératrices, sur les moments difficiles pour la reconstruction...

- **Cérémonies** devant les Monuments aux Morts ou sur un lieu bien spécifique de l'histoire locale, avec arrivée de la Flamme portée le plus souvent par des jeunes, venant d'une commune « amont », la Flamme se déplaçant à pied, à vélo, ou en voiture, le tout en cortège, passant éventuellement par les différents ouvrages de guerre, cimetières ou sites mémoriels locaux. Les monuments ont été parfois rénovés pour la circonstance : par exemple, remise en place d'un coq (qui avait été enlevé par les Allemands en mai 1940) au sommet d'un monument aux morts...

- **Inaugurations** de nouvelles stèles ou dévoilements de plaques commémoratives pour marquer un événement local qui avait été plus ou moins oublié ou insuffisamment mis en valeur, ou rendre hommage aux troupes ayant libéré la commune...

- **Fleurissement** par les enfants des tombes des victimes civiles et militaires dans les cimetières communaux ou dans les nécropoles nationales...



Relais de la Flamme entre les Maires de JUNIVILLE et de SEUIL.

- **Plantations** d'un Arbre de la Victoire, de la Liberté ou du Centenaire...

- **Rappel de l'histoire** des soldats « Morts pour la France » inscrits sur le Monument aux Morts, le plus souvent par des enfants qui ont effectué eux-mêmes les recherches dans le cadre de leur instruction civique...

- **Offices religieux** en mémoire des victimes civiles de la commune...

- **Rencontres conviviales** à l'issue des cérémonies pour passer un moment à évoquer les « souvenirs » des aïeux... Goûter pour les enfants des écoles avec la «brioche du centenaire»...

- **Conférences et expositions** de photos de la commune, ou projections de films, lectures publiques de lettres d'anciens habitants ayant connu l'occupation, voire lecture de rapports « officiels » et circonstanciés qui ont été publiés par des Conseils municipaux au lendemain de la guerre sur la vie des habitants ou les actes commis par l'occupant...

- **Lâchés** de ballons ou de pigeons...

- **Prestations** de chorales interprétant des chansons de l'époque...

- **Concours** de dessins sur le thème de la Paix ou de la Flamme, faits par des enfants ...

- **Lecture** d'un message retraçant l'histoire locale...

- **Cérémonie** particulière commémorant la mort d'un soldat en un lieu bien précis de la commune (cas des aviateurs abattus)...

- **Participation**, en guise de remerciement, de localités de la France non envahie qui avaient hébergé à l'époque des réfugiés de la commune ou aidé à la reconstruction...

- **Mise en place** d'une signalétique avec panneaux explicatifs pour permettre de comprendre un événement local de la Grande Guerre...

NB : Des photos envoyées par les communes sont publiées dans les pages au centre de ce bulletin.

Un mémorable moment de notre histoire régionale...

Cette initiative du passage de la Flamme, allumée sur la tombe du Soldat Inconnu, traversant les 95 communes de la Marne et des Ardennes pour célébrer ce 100^{ème} anniversaire de la dernière offensive victorieuse de la 4^{ème} Armée du Général Henri GOURAUD, aura révélé un mémorable moment de notre histoire régionale.

Monsieur Hervé CHABAUD, rédacteur en chef et éditorialiste au journal L'UNION / L'ARDENNAIS, passionné d'Histoire, et qui a beaucoup œuvré pour promouvoir ce Relais de la Victoire, écrit :

« Cette volonté de se réapproprier les événements d'il y a un siècle et de les commémorer avec gravité avec le concours actif de toutes les générations a provoqué une saine adhésion des territoires. Des communes, des familles ont voulu ainsi exprimer leur patriotisme, leur amour pour leur pays, leur respect envers les combattants de la Grande Guerre... Depuis le monument-ossuaire de Navarin qui abrite les ossements de plus de dix mille soldats recueillis dans les tranchées, année après année, ce relais fera sens car il signifie que ces soldats qui sont nos aïeux, ne sont pas oubliés par la République, ses représentants et leurs familles d'aujourd'hui ».

Colonel (h) Jean-Daniel COUROT

NOUVELLES BRÈVES

LE MOT DU TRÉSORIER

Où en êtes-vous de vos versements ? Pour le savoir, regardez l'étiquette indiquant votre adresse sur la grande enveloppe blanche d'envoi du bulletin. Au-dessus de votre adresse figure un chiffre :

2018, vous avez réglé celui de 2018,

2017, vous avez réglé celui de 2017, mais pas celui de 2018,

en-dessous de 2017, vous êtes très en retard !!!

APPEL DE VERSEMENT 2019

Le versement minimum est maintenu à 10 euros, valable pour une année calendaire.

POUR ADHÉRER A L'ASSOCIATION

Il vous suffit d'adresser la demande, indiquant vos nom et adresse, ainsi que votre adresse courriel, accompagnée d'un chèque d'un montant minimum de 10 Euros, à : ASMAC-NAVARIN - 4, rue des Condamines - 78000 VERSAILLES.

L'adhésion vous permettra de recevoir nos deux bulletins annuels. Le dernier bulletin paru vous sera adressé immédiatement.

Grâce à vous, de nouveaux adhérents nous rejoignent. Faites connaître notre association, faites adhérer vos amis(es).

VIENT DE PARAÎTRE : *Carnet de balles et ... de voyage,*

Dessins et écrits de Marcel SANTI, présentés par Jean-Pierre HAMMER. Combattant de 14-18, Marcel Santi dessina dans les tranchées au crayon noir (mine de plomb) sur des carnets qu'il portait toujours sur lui. Ce beau livre est présenté sur le site des Editions Karthala. Il peut être acquis au prix de 40 euros, franco de port, auprès de Monique Quesne, collaboratrice de l'auteur : moquesne@free.fr

MANIFESTATIONS DE L'ANNÉE 2019

ASMAC		Autres Associations de la Coordination du Souvenir des Combats de Champagne (CSCC)	
Jeudi 14 mars 2019	Conseils d'administration de la Fondation et de l'ASMAC à Paris	9 et 10 juin 2019	ASCERF. Cimetière Russe St-Hilaire-le-Grand
		1er septembre 2019 (à confirmer)	Mondement 1914
Samedi 30 mars 2019	Assemblée Générale à SAINTE MARIE A PY	22 septembre 2019	Les Amis du Fort de la Pompelle
Dimanche 15 septembre 2019	Cérémonie du Souvenir au Monument de NAVARIN		

IN MEMORIAM

Monsieur LAURENS Joseph. 31570 Lanta

Monsieur HELIOT Bernard. 78000 Versailles

H I S T O I R E

Après les épreuves, ... la gratitude nationale et le souvenir

Le 11 novembre 1918, au terme d'une avancée alliée qui n'a eu de cesse de bousculer les positions allemandes, Georges Clemenceau s'écrie à la tribune de la Chambre : «Honneur à nos grands morts qui nous ont fait cette victoire. Quant aux vivants, que nous accueillons sur nos boulevards vers l'Arc de triomphe, qu'ils soient salués d'avance. Grâce à eux, la France, hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'humanité, sera toujours le soldat de l'idéal !». Avec enthousiasme, la foule, occultant leur peine et leur souffrance subis pendant la guerre, honore ceux qui ont bien mérité de la Patrie.

Au lendemain du 11 novembre, les armées alliées continuent leur progression. Victorieuses, elles libèrent le territoire national. Dans chaque ville ou village libéré, l'allégresse s'empare des habitants. Dans les «provinces perdues», c'est l'occasion de manifester avec ferveur son patriotisme et son attachement à la mère patrie.

Le 17, la liesse s'empare de Mulhouse, le 18 c'est au tour de Colmar. Le 19 novembre 1918, le drapeau tricolore flotte à nouveau sur l'hôtel de ville de Metz. Acclamées par une foule en liesse, les troupes françaises entrent, le 22 novembre, dans la ville pavosée de Strasbourg. Le 13 décembre, commandés par Fayolle et Mangin, elles franchissent le Rhin et parviennent à Mayence.

La reconnaissance envers les grands chefs.

La gratitude nationale se manifeste d'abord à l'égard de ses grands chefs qui ont su conduire leurs hommes à la Victoire. En août 1918, après avoir brisé la ruée allemande, le général Pétain est décoré de la médaille militaire. Le 8 décembre 1918, il reçoit à Metz son bâton de Maréchal.

Quant à Ferdinand Foch, il est, en août 1918, élevé à la dignité de Maréchal de France. Incarnant l'unité du commandement allié, l'audace et le triomphe des armées victorieuses, le généralissime allié se voit conférer, au lendemain de la guerre, par les Britanniques puis par les Polonais, la dignité de Field Marschal puis de Marszaleck Polski. A son décès, l'homme du 11 novembre est une figure du patrimoine mental patriotique des Français. Aussi en 1929, ses obsèques donnent lieu à des funérailles nationales.



Le Général GOURAUD lors du défilé de la Victoire du 14 juillet 1919 à PARIS.

Crédit photo : Collection particulière F.BEAUPERIN / DR

A la suite de cet ultime hommage, son corps repose dans l'église royale des Invalides, Panthéon de la France militaire. Cette reconnaissance revêt encore des formes traditionnelles, en décalage avec le caractère radicalement moderne de la guerre.

Le 14 juillet 1919, devant une foule de Parisiens enthousiastes, un détachement de chaque armée alliée défile sur les Champs-Élysées, rappelant les voies triomphales de l'Antiquité. Se déroulant quelques jours après la signature du traité de Versailles, le défilé de la Victoire semble définitivement refermer l'épisode tragique de la Grande Guerre.

Ouverte par les maréchaux Joffre et Foch, et close par le maréchal Pétain, sur un parcours de dix kilomètres qui, partant du pont de Neuilly pour aboutir à la place de la République, cette marche triomphale passe sous l'arche de l'Arc de Triomphe. Pourtant, symbole de la consécration de l'Union Sacrée, cette manifestation ne saurait dissimuler l'ampleur du désastre humain comme le rappelle les mille mutilés de guerre qui ouvrent ce défilé impressionnant.

Les récompenses aux combattants.

Plus modestes, d'autres hommages sont rendus à ceux qui ont pris une part active au conflit. De manière collective où dès 1916, la circulaire du 21 avril attribue la fourragère, insigne de distinction honorifique, aux unités citées à l'ordre de l'Armée. En 1920, une décision ministérielle accepte que figurent les noms des batailles de la Grande Guerre au cours desquelles se sont illustrées les unités militaires. Ainsi, les plis des drapeaux ou des étendards portent désormais les inscriptions glorieuses de « Marne 1914-1918 » - « Champagne 1915 » - « Verdun 1916 » - « Flandres 1917 » - « Noyon 1918 ».

A titre individuel, soldats, sous-officiers et officiers se voient remettre la Légion d'Honneur, la Médaille Militaire ou la Croix de Guerre, décoration spécialement instaurée en 1915 pour honorer les actes de bravoure individuels. Cette distinction peut aussi être décernée aux civils, à des étrangers, à des institutions, des bâtiments de la Marine, ou des collectivités. Près de 3000 villes ou villages ont en effet été décorés pendant le Premier conflit mondial.

L'hommage aux morts et la prise en charge des blessés et des familles.

En raison de la mortalité élevée, de la prégnance du deuil, la reconnaissance nationale s'attache à honorer toutes les victimes du conflit. La loi du 25 novembre 1918 crée une commission nationale chargée de définir les principes architecturaux des cimetières militaires, tandis que celle du 31 juillet 1920 (article 105), confie à la Nation la propriété et l'entretien des sépultures perpétuelles des «Morts pour la France», mention accordée par la loi du 2 juillet 1915. Par ailleurs, depuis la Révolution, la souffrance des invalides et des familles endeuillées est respectée et reconnue. L'Etat prend ainsi des mesures spécifiques pour assurer aux 600 000 veuves et aux 986 000 orphelins des ressources indispensables. Aussi, la loi du 27 juillet 1917 accorde à ces derniers, le statut de «pupille de la Nation», mesure qui permet de subvenir aux besoins financiers et à l'éducation de ces enfants. Enfin, la loi du 31 mars 1919 reconnaît aux militaires blessés et à leurs ayants-cause le droit d'obtention d'une pension.

L'hommage et la reconnaissance, conduits notamment par les anciens-combattants, attachés à ne pas oublier leurs camarades disparus, se développent aussi dans des sphères privées. Plus discrets et moins ostentatoires, des hommages se manifestent à travers un portrait photographique sur un mur, des décorations, de rares souvenirs, devenant alors de pieuses reliques. Tous ces signes montrent l'attachement à ne pas oublier l'existence du défunt, prématurément disparu. Rappelant la grandeur et la servitude des soldats de la Grande Guerre, tous les types d'hommages privés ou publics contribuent à la glorification des combattants et de leurs chefs et permettent aux endeuillés de mieux accepter leur affliction.

Des repères pour les prochaines générations : une date, un lieu, une flamme.

Le lundi 11 novembre 1918, à 11 heures, dans la France entière, les cloches sonnent à toute volée. Partout, le soulagement : la guerre est finie.

Au terme de difficiles négociations, les représentants alliés, menés par Foch, et les plénipotentiaires de la nouvelle république allemande s'accordent sur un texte définitif d'armistice. Au terme de cette discussion, il est décidé d'arrêter les hostilités le plus tôt possible. Rapidement, l'information est connue en première ligne. À 11 heures, le cessez-le-feu sonne sur tout le front, mettant un terme à cinquante-deux mois d'une guerre effroyable.

Sur tous les secteurs du front, étourdis, assommés par l'événement, les combattants, la gorge nouée par l'émotion et le souvenir des camarades tombés, sortent des tranchées ou de leurs abris. Pour eux, le chemin de la démobilisation et du retour à la vie civile débute.

Bien que victorieuse, la France sort exsangue de ce conflit. Les effets de cette guerre bouleversent en profondeur la société. Au soulagement succèdent le deuil et le souvenir. Dans la société de l'immédiat après-guerre, la mort est en effet omniprésente. Le traumatisme lié à la perte d'un proche affecte les civils et les survivants.

Aussi, marquées par cette profonde souffrance morale, les populations endeuillées expriment l'impérieux devoir de conserver la mémoire des disparus.

En France, le deuil se matérialise par la construction de monuments aux morts. Ces cénotaphes conservent la mémoire des « chers disparus ». Rappelant l'ampleur du sacrifice consenti, ils symbolisent aussi la condamnation de la mort de masse, qui nie le caractère individuel de la mort.



Cénotaphe érigé sous l'Arc de Triomphe le 13 juillet 1919 et déplacé le lendemain pour permettre aux troupes de passer sous la voûte de l'Arc de Triomphe lors du défilé de la Victoire du 14 juillet 1919.

Crédit photo : Collection particulière FBEAUPERIN / DR

Progressivement, le culte des morts s'institutionnalise. La date du 11 novembre s'impose comme la journée du Souvenir, celle qui met fin à la grande tragédie. Au cours de cette journée, les deuils individuels sont associés à un hommage national qui exalte désormais le martyr du combattant « mort pour la France ».

En 1920, à l'occasion du cinquantenaire de la République, la Nation décide d'honorer deux de ses enfants, Gambetta et un soldat inconnu mort pour la France, représentant anonyme de toutes les victimes. La dépouille de ce dernier est désignée, le 10 novembre, à Verdun par le soldat Auguste Thin. La foule parisienne accompagne le cercueil jusqu'à la chapelle ardente dressée au premier étage de l'Arc de Triomphe. Chacun projette son deuil et son affliction sur ce corps, susceptible d'être celui que l'on pleure.

Le 28 janvier 1921, les restes de cet inconnu sont transférés sous la «Dalle Sacrée». Sous la pression des anciens combattants, le 11 novembre devient, en 1922, journée nationale commémorative. Le culte laïc et républicain est renforcé par une ritualisation de l'hommage. En 1923, la Flamme du Souvenir est allumée. Ravivée tous les jours, elle ne s'est, depuis lors, jamais éteinte. Dans chaque ville ou village de France, l'émotion collective se manifeste ce jour-là autour du monument aux morts. Tous commencent avec la même ferveur, dans le souvenir de l'être cher.

Événement le plus important des commémorations civiques nationales, le 11 novembre permet, au cours de la Seconde Guerre mondiale, de puiser dans l'exemplarité du sacrifice des combattants de 14-18, le moyen de résister à l'occupation. En 1940, malgré l'interdiction promulguée par les autorités d'occupation de commémorer cette journée, un cortège d'étudiants et de lycéens parisiens converge sur à l'Arc de Triomphe. En 1943, ce sont les maquis de l'Ain et du Haut-Jura qui défilent dans les rues d'Oyonnax malgré la présence toute proche de l'occupant. En 1944, la présence de Winston Churchill rappelle l'importance de l'alliance britannique dans la libération du territoire national.

Aujourd'hui, cette cérémonie conserve tout son sens et symbolise encore l'hommage de la Nation au sacrifice de toute une génération du feu.

Franck BEAUPERIN

UN DIFFICILE RETOUR À LA VIE ORDINAIRE.

Dans notre bulletin de juin, nous avons évoqué la vie des populations déplacées ou ayant vécu l'occupation allemande dans les territoires occupés. Après l'armistice, retrouver les siens, rentrer chez soi, retrouver ses activités, sont des désirs légitimes et puissantes motivations qui poussent à reprendre au plus vite le chemin du retour. Mais la réadaptation sera très difficile dans une société en pleine mutation où tout est à reconstruire.

Un immense travail de remise en état des territoires dévastés, de l'économie et des infrastructures est à entreprendre au plus vite. La vie sociale est désorganisée, les familles éclatées, les combattants démobilisés, les prisonniers libérés qui ne retrouvent plus leur foyer, les recherches des disparus, les deuils à assumer, nombre de problèmes que l'état

va devoir traiter par une législation importante afin d'aider les populations à se réinstaller. Le rétablissement progressif des structures administratives, la volonté et le courage de « nos anciens » pendant des années, les aides et pensions de l'état vont permettre, en quelques années, de retrouver une vie digne et socialement correcte.



Les restes d'une mine dynamitée.

Crédit photo : Image fournie par le CI DATH

Les territoires ravagés

Crédit photo : Image fournie par le CI DATH



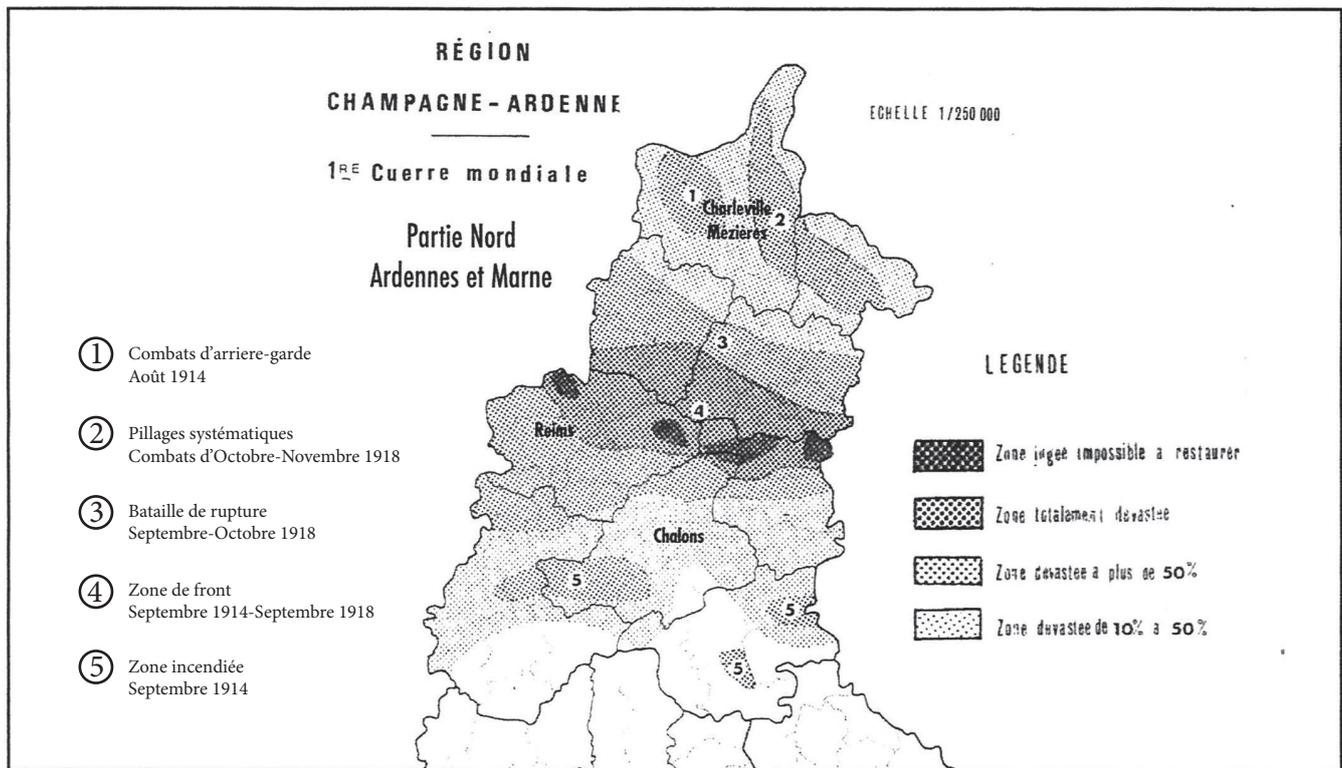
Vue du terrain des environs des Monts de Champagne en 1918

Fin 1918 la situation est catastrophique dans les zones Nord et Est libérées : 620 communes complètement détruites et 350 000 maisons « rasées », plus de 6000 km de voies ferrées à refaire et 60 000 km de routes à rétablir. Dans le département du Nord, 3360 usines sont détruites et plus de 50 mines dynamitées et noyées avec destruction des chevalements et machines d'extraction.

Les terres agricoles sont ravagées (plus de 400 000 hectares dans le Nord avec 53 000 fermes détruites). Tout le cheptel et le matériel agricole ont été emportés par l'occupant en retraite qui a aussi abattu

120 000 arbres fruitiers ! Le recensement des destructions est effectué par les services préfectoraux rétablis fin 1918. Le nombre impressionnant de dossiers – environ 1 400 000 – donne une idée du désastre dont le coût est exorbitant : plus de 41 milliards de francs de l'époque pour les seuls Nord et Pas-de-Calais. L'État, pourtant ruiné, financera la totalité pour les routes et voies ferrées pratiquement restaurées fin 1920. Cette même année seront créés un « Office de Reconstruction Industriel » et, le 29 décembre, un « Groupement des Houillères du Nord-Pas-de-Calais qui émettra des emprunts gagés par l'état pour la reconstruction des mines.

Pour soutenir l'agriculture, un « Office de Reconstruction Agricole » avait été créé le 3 août 1917 pour fournir aux sinistrés, semences, engrais et matériels, mais dès décembre 1918 on installe le S.T.P.U. (service des travaux de première urgence) dirigé de 1918 à 1921 par M. Louis Loucheur, pour remise en état des industries et cultures, un travail colossal. On va retirer 91 000 tonnes d'obus et 75 000 tonnes de barbelés ; 9 millions de m³ de gravats sont enlevés des ruines et 90 millions de m³ de terre remués pour combler tranchées et trous d'obus.



Les différentes zones de guerre en Champagne-Ardenne

Crédit photo : Image fournie par le CI DATH

Ultérieurement, les terrains dévastés seront classés en trois zones par la loi du 24 avril 1924 :
 Zone bleue : dégâts moyens, régions de dépôts avec rénovation possible ;
 Zone jaune : touchée par les combats avec tranchées, trous d'obus mais circulation encore possible ;
 Zone rouge : celle de la ligne de front, qui a vu les combats, les sols bouleversés, les agglomérations détruites. La superficie de cette zone, fortement contestée sera finalement ramenée à 16 000 hectares définitivement incorporés au domaine de l'état.
 Entre 1926 et 1928, après une reprise des cadastres, 40 000 hectares « désobusés » seront mis en vente et 200 hectares classés « vestiges de guerre » comme domaine historique.

Société et Problèmes humains



Habitat sommaire dans les ruines.

Quelques données pour mieux appréhender la situation à la fin du conflit :

1 390 000 combattants tués ou disparus, plus de 4 000 000 blessés dont 15 000 « gueules cassées » et 300 000 mutilés ou aveugles.

Plus de 600 000 veuves et 700 000 orphelins qui auront droit à une pension par la Loi du 31 mars 1919 « droit à la réparation ».

Avec les dévastations évoquées et plus de 150 milliards de dépenses de guerre, l'économie est à rétablir. Dans ce contexte il faut, en plus, assurer le rapatriement de plus de 500 000 prisonniers, (travail d'une mission militaire commandée par le Général Dupont) et la démobilisation de 5 000 000 de combattants entre novembre 1918 et mars 1921. Parallèlement, dès l'Armistice, s'amorce le retour des réfugiés dans les territoires libérés jusqu'en 1922, année qui voit la suppression du « service central des réfugiés » du ministère de l'intérieur et le rétablissement presque normal de la vie administrative (préfectures, mairies, services de la poste et de la monnaie).

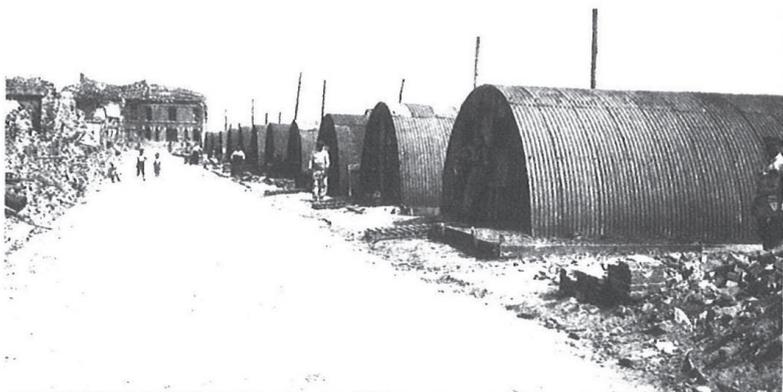
A signaler que le versement d'allocations aux réfugiés est supprimé le 1er mai 1921 alors que toutes ces populations éprouvées se retrouvent encore souvent démunies et en plein désarroi.

Par ailleurs, l'Etat a fait appel à des travailleurs étrangers pour la remise en état des champs de bataille : Beaucoup de Polonais, d'Italiens, Chinois, Indochinois qui s'ajoutent aux prisonniers ennemis restés en France. Beaucoup partiront après 1921. Quelques-uns resteront et seront à l'origine des premières communautés issues de nos Colonies. Des mouvements de révolte vont éclater contre les pouvoirs publics, contre la présence de ces étrangers, les lenteurs administratives et le chômage (paradoxalement, en novembre 1919, on recense 40 000 chômeurs à Lille). Les grandes priorités restent se loger et se nourrir et peu à peu on se réinstalle avec difficulté. On occupe des caves, des abris bricolés avec des matériaux récupérés, des anciens blockhaus. Puis on monte des « baraques » provenant des stocks des armées française et anglaise : Le modèle français Adrian (30m x 8m) à structure en bois, le modèle anglais Nissen en tôle cintrée, plus petit (8,10m x 4,75m) pour une famille (11 000 seront installées dans le département du Nord).

La baraque Puchot est plus confortable, avec ossature bois et murs en brique. Un nouveau matériau, la tôle « Eternit » en fibrociment, est utilisé pour les toitures. Plus de 50 000 maisons provisoires sont installées dans le Nord et le Pas de Calais, beaucoup seront encore occupées 10 ans après.

Le 16 Novembre 1917, Clémenceau (1841-1929) avait créé le Ministère du Blocus et des Régions Libérées. Albert Lebrun (1871-1950) en fut le premier titulaire jusqu'en novembre 1919. Sous son autorité est promulguée la loi du 17 avril 1919, connue sous l'appellation « Charte des Sinistrés » qui est le texte fondateur de la réparation des dommages de guerre. «La commission des réparations estime que les dégâts en France peuvent être évalués à 83 Milliards de Franc-or de 1914 pour les seuls biens matériels».

Les sinistrés se regroupent en coopératives avec choix commun d'avocats, d'architectes et entrepreneurs. En mars 1919, la loi Cornudet oblige les villes à établir un Plan d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension : le PAEE qui sera la première loi d'aménagement urbain en France. Les reconstructions seront presque terminées en 1930. On a commencé à utiliser le béton (ex. la Halle du Boulingrin à Reims) et à développer le style Art-Déco dans les villes tandis que de nombreux manoirs et châteaux anciens ne seront pas reconstruits.



Habitat dans les baraquements Nissen.

Les aides et mesures gouvernementales

Un ensemble de lois, décrets, décisions va permettre aux combattants, victimes civiles, veuves et orphelins, de retrouver des conditions de vie correctes par l'octroi de pensions, avantages fiscaux, aides matérielles qui sont souvent obtenus après de longues démarches administratives mais aussi par des soutiens politiques. Leur attribution parfois injustifiée sera source de jalousies tenaces. En novembre 1919, sur les 600 000 orphelins on dénombre plus de 300 000 pupilles de la Nation. Après la loi de juillet 1917 et la création d'un Office National des Pupilles, l'aide et le devenir de ces enfants (tutorat, études, apprentissages) seront gérés par les départements qui leur réserveront aussi des emplois dans la fonction publique. Un Ministère des pensions est créé en 1920 après la loi Lugol du 3 mars 1919 dite « Charte du Combattant » qui reconnaît aussi les droits des victimes civiles et dont le but est bien énoncé dans l'article 1er : « la République reconnaissante envers ceux qui ont assuré le Salut de la Patrie, proclame et détermine le droit à la réparation due :

- 1) aux militaires des armées de terre et de mer affectés d'infirmités résultant de la guerre
- 2) aux veuves, aux orphelins et aux ascendants de ceux qui sont morts pour la France ».

Les pensions des veuves varient en fonction de la solde et du grade du conjoint disparu. Environ 140 000 veuves vont se remarier pendant les 5 années suivant l'Armistice et ne toucheront plus la pension tandis que de nombreux autres couples se formeront et vivront maritalement pour en garder le bénéfice. Les difficultés de réadaptation à la vie civile, les traumatismes profonds seront aussi la cause de nombreux divorces : 20 000 en 1919 et 30 000 en 1920. Pour pallier le déficit des naissances (moins 1 500 000 pendant le conflit), le gouvernement promulgue la loi du 23 juillet 1920 qui punit toute propagande pour la contraception. La médaille de la Famille Française est créée le 26 mai 1920 et une fête des mères est décidée le 30 mai de chaque année.

Dès 1916 a été créé l'Office National des Mutilés et en 1924 une loi vise à leur assurer un emploi. Leurs pensions seront abondées par le bénéfice de tombolas organisées dont le succès sera à l'origine en 1933 de la création de la Loterie Nationale au profit des combattants.

Différentes lois définiront le droit à récompenses :

La loi du 21 janvier 1922 attribue la mention « Mort pour la France » aux prisonniers morts en pays ennemi ;

Juillet 1922 : Tous les hommes revenus des camps pourront prétendre à la médaille interalliée ;

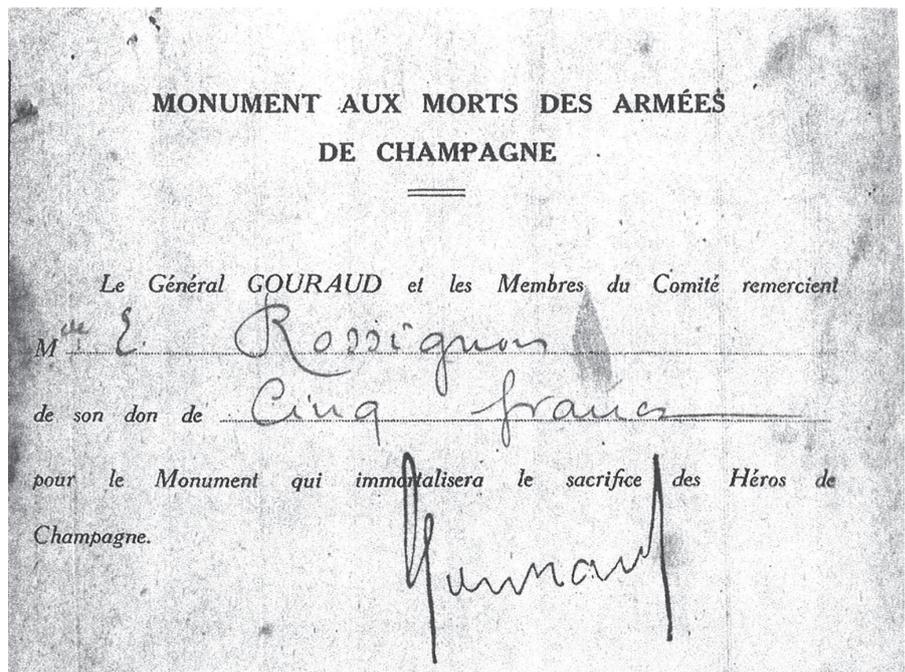
En 1922 la médaille de la fidélité française au ruban tricolore récompensera les alsaciens-lorrains méritants ;

En 1926, création de la médaille des évadés (Le Général de Gaulle la recevra en 1927) ;

Il faudra attendre 1936 pour une médaille des otages, prisonniers civils et déportés (femme enchaînée avec flambeau).

Mémoire

Dès la fin du conflit, est mené un vaste programme de recherche et d'identification des corps restés sur les champs de bataille. En 1919 et 1920 les corps retrouvés sont regroupés dans des cimetières provisoires dans les communes près du front, des tombes collectives ou des carrés militaires. Dès le 24 novembre 1918, une « commission des cimetières militaires » sous l'autorité du Général de Castelnau va statuer sur l'interdiction du transport des restes dans les communes d'origine (ce qui se pratiquait illégalement) pour arriver, par la loi du 28 septembre 1920 à l'autorisation de restituer les corps aux familles qui en feront la demande. De 1920 à 1923, 240 000 combattants, soit 30% du total identifié, reposeront dans leur commune. Les années suivantes, les corps ou restes retrouvés seront placés dans des tombes individuelles (si identification) ou en ossuaires. La loi du 29 novembre 1915 et le décret du 29 septembre 1920 définissent les conditions de création de Nécropoles Nationales Françaises avec sépulture



Reçu pour une souscription pour le Monument de Navarin..

perpétuelle entretenue par l'Etat. La plus importante, Notre Dame de Lorette (Pas de Calais), à partir de plus de 150 cimetières des fronts de l'Artois et des Flandres, regroupe 22 000 tombes individuelles et 22 000 soldats en fosses communes.

Au plan local, le besoin de rendre hommage aux victimes va générer un vaste mouvement d'édification de monuments. De 1918 à 1925, 35 000 constructions vont développer une activité économique qui profitera surtout aux maçons, marbriers et fondeurs. Chaque localité qui veut ériger un monument doit soumettre un dossier : plan, croquis, devis à une commission départementale sous l'autorité du préfet qui peut décider d'une subvention (5 à 10% du coût) pour les plus petites communes. Des souscriptions publiques sont également lancées pour aider au financement.

La loi du 25 octobre 1919 stipule que le monument doit être érigé pour : « la commémoration et la glorification des Morts pour la France au cours de la Grande Guerre ». L'élément principal est la liste des victimes des combattants disparus et des victimes civiles, ces dernières ayant parfois un monument spécifique dans les communes ayant été occupées. Les anciens soldats démobilisés vont honorer leurs compagnons disparus et s'organiser : une carte d'ancien combattant est créée ainsi qu'une Union Nationale des Combattants (UNC) qui tient sa première assemblée générale en février 1919 et va rapidement se développer avec plus de 317 000 cotisants en 1921. En 1926, l'office national des mutilés et l'office national des pupilles fusionnent et l'O.N.A.C., Office National des Anciens Combattants, va se développer.

Les anciens combattants vont peser dans les résultats des élections législatives de novembre 1919. Beaucoup « d'Anciens » siègeront dans l'Assemblée de la 12^{ème} législature du 8 décembre 1919 au 13 avril 1924, assemblée dite « Chambre Bleu Horizon ». La commission militaire présidée par le Général de Castelnau réussit à maintenir un service militaire de 18 mois malgré une majorité pacifiste qui voulait le réduire à 1 an. A l'issue du débat, la conclusion prémonitoire du discours du Général mérite d'être rapportée :

« A nos portes, politiquement mal fermées, vit et travaille un peuple de 60 millions d'âmes, déjà redoutable par la force de son expansion économique... Cette puissance politique et cette puissance économique sont appelées à devenir, tôt au tard, si vous n'y prenez pas garde une redoutable puissance militaire. C'est la loi de l'Histoire et en particulier la loi de l'Histoire de la Prusse. »

Vingt ans après ce ne sera plus un roman mais la dure réalité d'une autre Histoire.

Le Colonel (h) Daniel DATH

UN TERRIBLE BILAN

Après l'Armistice du 11 Novembre, arrive l'heure des bilans. Il convient d'être prudent dans l'utilisation des données chiffrées énoncées dans les écrits relatifs à la grande Guerre. Des études précises menées par des historiens spécialistes permettent de cerner la réalité au plus près. Pourtant les nombres changent selon les sources et certaines données restent approximatives.

Nous tenons à présenter des estimations qui donnent une idée de grandeur des sujets évoqués et conduiront la réflexion du lecteur. Au-delà du nombre effrayant des blessés français : 3 595 000 dont environ 1 000 000 d'invalides, le nombre des tués ou disparus est difficile à évaluer. En effet, l'artillerie responsable de plus de 75% des morts au combat pulvérise les terrains et les combattants qui s'y trouvent, ce qui rend difficile la qualification entre disparu et tué. Des combattants, comptabilisés comme blessés, succomberont pendant le conflit, d'autres signalés disparus étaient perdus au-delà des lignes ennemies et finissent par rejoindre plus tard des unités françaises. Enfin des prisonniers réussiront à s'évader alors que d'autres décéderont en Allemagne. Pour ajouter aux difficultés, l'épidémie de grippe espagnole dès avril 1918 fera plus de 22 000 victimes dans l'Armée (et plus de 200 000 en France) et sera responsable de nombreux décès de combattants même après le 11 Novembre 1918. On estime le total des pertes, tués et disparus, à 1 390 000 pour la France et 2 037 000 du côté allemand.

Du 3 août 1914 au 11 Novembre 1918, 1 561 jours se sont écoulés, soit – sauf erreur- 37 464 heures ou 2 247 840 minutes : Ce temps rapporté aux pertes donne une victime française à chaque minute et demie, soit environ 860 par jour et, du côté ennemi, presque une victime chaque minute.

Les derniers morts...

A la fin du conflit, journées des 9, 10, 11 Novembre, le dernier combat de la 4^{ème} Armée voit le passage de la Meuse par des Régiments de la 163^{ème} D.I. Le bilan est de 73 tués, 16 disparus et environ 190 blessés. ***Pour beaucoup, le jour du décès a été antidaté (au 10) pour éviter un « trop plein » de chagrin aux familles et faciliter l'attribution des pensions, ainsi le décès officiel est bien survenu pendant la Guerre.*** Cette disposition rend difficile la recherche du dernier tué du conflit. L'ultime victime serait Augustin Trébuchon mort à 10h50 le 11 novembre à Vrigne-Meuse dans les Ardennes. Pourtant le Colonel Grasset¹ qui rend compte du passage de la Meuse, écrit «quelques minutes après la réception de l'annonce de l'armistice pour 11 heures, à la compagnie Boyer (11^{ème}), un chef de section, le sergent Mainguet était frappé à mort d'une balle en plein front».

Notons qu'à 10h58 un soldat canadien du 28^{ème} bataillon d'infanterie est tué près de Mons en Belgique.

A 10h59, un sergent américain Henri Nicolas Gunther est tué à Chaumont devant Damvillers dans la Meuse.

Dans l'Armée allemande on évalue à 40 les victimes du dernier jour dont plusieurs Alsaciens-lorrains.

On estime à plus de 240 le nombre de soldats français décédés le 11 novembre 1918.

Nos alliés ont perdu également un nombre important de combattants le dernier jour du conflit. On peut trouver les nombres suivants sur différents sites en particulier Mémoire des Hommes et Memorial Genweb :

Royaume Uni et Irlande	60	Canada et Commonwealth	25
Américains	78	Autres (Italiens Tchécoslovaques)	12
Belges		11	

Hommage à tous ces soldats..... Ne pas les oublier.

1 Ouvrage du Colonel Grasset « Passage de la Meuse par la 163ème DI » Editions Berger Levrault 1938. Voir également article du Général Alain Fauveau dans notre dernier bulletin de juin 2018.

Le Colonel (h) Daniel DATH

L'APOTHÉOSE.

La convention d'armistice stipule que les troupes allemandes doivent évacuer l'Alsace-Lorraine dans les quinze jours. En conséquence la **4^{ème} Armée** qui vient d'atteindre la Meuse reçoit mission de se porter vers le Rhin et la basse Alsace.

Il y a urgence car la situation dans les provinces perdues en 1871 est inquiétante. Des comités des soldats, nés après la mutinerie de la marine impériale allemande, se sont installés dans les villes et bourgades. Le drapeau rouge flotte sur la cathédrale de Strasbourg ; une république neutre d'Alsace-Lorraine voit même le jour. Cette situation inquiète le gouvernement français qui veut installer son autorité dans ces provinces. La population peu motivée par cette agitation révolutionnaire se prépare pour l'accueil des troupes françaises attendues depuis si longtemps. Dès le 7 novembre des manifestations du patriotisme apparaissent sans



102. - STRASBOURG. - Entrée du Général GOURAUD, à la tête de la IV^e Armée Française le 22 novembre 1918

Entrée du Général GOURAUD à la tête de la 4^{ème} Armée Française à STRASBOURG le 22 novembre 1918.

que les allemands réagissent ; la statue de Kléber est coiffée d'un képi français, les fonctionnaires plus ou moins en conflit avec les révolutionnaires sont l'objet de l'hostilité de la population au point de demander quelques jours après l'armistice par l'intermédiaire du haut commandement allemand que les troupes françaises arrivent rapidement.

Le 21 novembre l'avant-garde de la **4^{ème} Armée** entre dans Strasbourg et atteint le Rhin aux ponts de Kehl, et le lendemain c'est l'entrée officielle de l'armée française. Symboliquement elle se fait par la porte de Schirmeck qui avait vu le départ de la garnison en 1870. Les anciens combattants de cette guerre perdue sont très présents au cours des cérémonies qui marquent le retour de la France en Alsace. C'est dans une ville pavoisée et dans un enthousiasme indescriptible que le Général Gouraud pénètre dans Strasbourg à la tête de ses troupes, acclamées par la population, escortées par plus de 800 alsaciennes en costume traditionnel. Le défilé des troupes devant l'actuel palais du Rhin montre aux Strasbourgeois une armée victorieuse et parfaitement équipée. C'est un moment inoubliable pour ces combattants qui pendant 4 ans ont lutté pour le retour de l'Alsace Lorraine à la France, leurs efforts, leurs sacrifices trouvent là leur récompense. La proclamation du général Gouraud aux strasbourgeois et aux soldats de la **4^{ème} Armée** affichée le jour même résume la pensée de tous :

« LE JOUR DE GLOIRE EST ARRIVÉ ».

En souvenir de cette journée mémorable la rue principale de Strasbourg est nommée : Rue du 22 novembre.

NB : 26 ans plus tard le général Leclerc dira son regret d'être arrivé à Strasbourg le 23 novembre avec un jour de retard pour fêter l'anniversaire de l'entrée des troupes françaises.

Le Colonel (er) Jacques BRISSART



Credit photo : P.QUEZIN

LE DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 2018



Credit photo : P.QUEZIN